

## SMCTOM DE NONTRON

2025/0014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU  
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES  
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 69 - Présents : 38 - Votants : 38 - Nombre de voix : 58

**L'an deux mil vingt cinq**

Le 14 avril 2025 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à l'Auditorium de Nontron sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2025

**Etaient présents :** Messieurs VEDRENNE Jean, MERLE Bernard, TRIJAU Jean-Pierre, MILLARET Francis, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, COMBEALBERT Gérard, HISPIWACK Jean-Michel, BALLIGAND André, FARGEAS Vincent, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, MOLLON Laurent, LAVAUD Alain, TOUCHET Jean, MICHEL Pierre, GEREAUD Fabien, ROUSSEAU Eric, GAUDOU Fernand, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, FAYE Jean Jacques

**Etaient présentes :** Mesdames JERVAISE Marie-Christine (arrivée à 18h20 / absente pour la présentation et le vote du Compte de Gestion 2024, du Compte Administratif 2024 et l'affectation des Résultats 2024), DEBORD Danielle, BOUSSARIE Myriam, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, BOURDEAU Liliane, FLOCH Françoise, DEZAUTEZ Marie-Christine,

**Suppléants remplaçants titulaires :** Messieurs CHAMOULAUD Vincent, BRANDY Pascal, FOURNET Philippe, DOUCET Serge, BRETON Yves

**Suppléantes remplaçantes titulaires :** Mesdames ANDRIEUX Nathalie, LOZACH Maryvonne,

**Étaient absents excusés :** Messieurs DAVID Jean-François, JONQUIÈRE Hervé, FORGENEUF Eric, CHABOT Jean-Michel, DELAGE Jean-Marie,

**Était absente excusée :** Mesdames LAGARDE Isabelle, LAINÉ Karine,

**Était absente excusée ayant donnée pouvoir à Madame FLOCH Françoise :** Madame GOURAUD Sylvie,

**Secrétaire de séance :** Monsieur GACHON Didier

\*\*\*\*\*

**Objet : Délibération portant mise en place  
d'un système de vidéosurveillance au sein des déchèteries**

**Vu** les dispositions du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), notamment les articles L.251-1, L.251-5 à 7, L.253-5, L.254-2 à 4, L.542-2,

**Vu** la loi n°2019-828 du 06 Août 2019 portant transformation de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 2021-571 du 10 Mai 2021 et notamment son article 70,

**Considérant** la décision du Comité Syndical du SMCTOM DE NONTRON, en date du 17 Mars 2025, de saisir pour avis le Comité Social Territorial (CST),

**Vu** l'avis favorable du CST en date du 28 Mars 2025,

**Le Président rappelle à l'assemblée :**

- Qu'en égard, d'une part, aux agressions verbales croissantes, subies par les agents des déchèteries de la part de certains usagers, et d'autre part, les intrusions illégales sur les sites pour vols d'objets et/ou matériaux entraînant des détériorations, il a été envisagé d'installer un système de vidéosurveillance au sein de toutes les déchèteries du syndicat.
- Que ce nouveau système permettrait :
  - de renforcer la sécurité des agents de la collectivité présents sur les sites,
  - de dissuader les intrusions et vols à répétition sur les sites.
- Que, pour ce faire, le Comité Syndical en date du 17 Mars 2025 avait décidé, de saisir le CST pour avis sur le projet.

**Le Président informe l'assemblée :**

Que le CST, en date du 28 mars 2025, a émis un avis favorable, à l'unanimité, quant au projet de mise en place de ce système de vidéosurveillance dans les déchèteries.

FOLIO 19

**Le Président propose à l'assemblée :**

La mise en place effective d'un système de vidéosurveillance au sein de toutes les déchèteries de la collectivité.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical à 57 voix pour et 1 abstention de Monsieur Bernard MOIRAND :**

- **ACCEPTENT** la proposition de mise en place effective d'un système de vidéosurveillance au sein de toutes les déchèteries du syndicat, présentée ci-dessus,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité Syndical du SMCTOM DE NONTRON,

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Président

Vincent FARGEAS

